



OFFICE NOTARIAL

Siège Social SAINT-MARTIN (Collectivité d'Outre-Mer)

Dès l'ouverture d'un dossier, le notaire doit rassembler toutes les pièces nécessaires afin de réaliser au mieux cet acte.

Nous vous communiquons donc une liste de pièces ci-dessous à nous retourner.
Il est utile que vous puissiez les remettre au notaire avant le premier rendez-vous.

PIECES A FOURNIR SEPARATION DIVORCE

(Cette liste n'est pas exhaustive, il peut vous être demandé de fournir d'autres documents, après analyse du dossier)

- La fiche de renseignements à compléter avec précision, joindre références bancaire (RIB-IBAN) de chacun des futurs époux ou partenaires.
- La copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois, à la date du dépôt des pièces à l'office de chaque époux
- Les précédents livrets de famille (s'il y a lieu)
- La copie recto-verso de la carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour de chaque
- Si un des futurs époux ou partenaires est COMMERCANT, produire un extrait Kbis le concernant.
- Idem pour les étrangers (les documents en langue étrangères doivent être traduits par un traducteur assermenté).

Sur l'ACTIF :

- Actes de propriété des terrains et immeubles bâtis,
- Permis de construire, Déclaration d'achèvement des travaux, Conformité (s'il y a lieu),
- Evaluation des terrains et des immeubles bâtis et coordonnées du Syndic de copropriété,
- Liste des biens mobiliers et valeurs mobilières ou boursières,
- Relevés des comptes bancaires et livrets ou comptes de placements,
- Les fonds de commerce (état du matériel et marchandises,...), et leur évaluation,
- Les cartes grises et l'évaluation des véhicules,
- Les statuts des sociétés dans lesquelles un conjoint possède des parts sociales ou actions et les coordonnées du comptable.

Sur le PASSIF :

Société Civile Professionnelle "Gérald MOUIAL, Nadia JACQUES, Renaud HERBERT et Thierry COLLANGES"

Notaires Associés

Siège social : Collectivité d'Outre-Mer de SAINT-MARTIN (Antilles Françaises)

4, rue Charles Height - Concordia

Adresse postale : BP 375 - Marigot - 97054 SAINT MARTIN CEDEX

Tel : 05 90 87 71 20 Fax : 05 90 87 73 15 e-mail : scpmouial.stmartin@notaires.fr

- Actes de prêts en cours et tableaux d'ammortissement,
- Autres dettes, emprunts et cautions.

INFORMATIONS SUR LA REMISE DE PIÈCES LE RÈGLEMENT

PRENDRE RENDEZ-VOUS par téléphone ou par e.mail pour la remise de ces pièces.
Le jour de ce rendez-vous, il y aura lieu de verser une somme de 450,00€ à titre de provision.

Ce montant pourra être réglé par chèque de banque ou virement sur le compte
SCP G MOUIAL, N JACQUES, R HERBERT et T COLLANGES ci-après :

CODE BANQUE : 40031 CODE GUICHET : 00001 N° COMPTE : 0000202507R

CLE RIB : 06

BAN : FR41 4003 1000 0100 0020 2507 R06

BIC : CDCGFRPPXXX

